

Réunion d'Information Syndicale Spéciale AESH AED/AVS CUI/AVS—EVS



mardi 18 novembre 2014 de 9h à 12h

Local de la FSU 6 av Maréchal Foch, St Gaudens

Droits Contrats Formations

Professionnalisation des AVS, où en est-on?

Élections professionnelles

Est-ce un droit ?

OUI ! Le Décret n° 2012-224 du 16 février 2012 prévoit explicitement ces réunions.

Qui peut y participer ?

TOUT LE MONDE !
Syndiqués ou non, tous les personnels peuvent y participer.

Est-on payé ?

OUI ! Cette demi-journée n'est pas une grève, c'est une absence de droit. Elle est donc rémunérée normalement.

Qui doit-on prévenir ?

Le SNUipp-FSU a déjà prévenu l'IA-DASEN de la Haute-Garonne.

Chaque participant doit :

Informer, 48 h à l'avance la DPAE4 en passant par le directeur d'école, le Principal du Collège ou le Proviseur du lycée gestionnaire.

A cet effet, remplir le formulaire d'autorisation d'absence